

DOCUMENTS À NOUS FAIRE PARVENIR POUR UNE DEMANDE D'EXONÉRATION

Nous attirons votre attention sur le fait que faute de documents justificatifs, vous restez redevable de la taxe. Veuillez fournir les documents justificatifs dans un délai de 1 mois.

Taxe sur les surfaces non résidentielles

La taxe n'est pas due, pour les immeubles ou parties d'immeubles :

MOTIFS	DOCUMENTS
Servant aux établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par les pouvoirs publics;	Attestation de subsides accordés par un pouvoir public au 1er janvier de l'exercice concerné.
Servant aux cultes ou occupés par les communautés religieuses relevant d'une religion reconnue par l'Etat, ainsi qu'aux maisons de laïcité ;	Attestation de reconnaissance émanant de l'organe représentatif du culte reconnu par l'état
Affectés à l'usage d'hôpitaux, cliniques, dispensaires, oeuvres de bienfaisance, et activités d'aide sociale et de santé sans but de lucre menés par des personnes subventionnées ou agréées par les pouvoirs publics;	Copie des statuts de l'association stipulant l'objet de cette dernière Attestation de subsides ou d'agrément accordés par un pouvoir public au 1er janvier de l'exercice concerné.
Affectés à des activités culturelles ou sportives poursuivies sans but de lucre et subventionnées ou agréées par les pouvoirs publics;	Copie des statuts de l'association stipulant l'objet de l'association. Attestation de subsides ou d'agrément accordés par un pouvoir public au 1er janvier de l'exercice concerné.
Affectés par des personnes publiques ou privées ne poursuivant pas de but de lucre, soit à l'hébergement collectif d'orphelins, de personnes âgées, de personnes handicapées ou de jeunes, soit à la garde d'enfants, moyennant agrément par "l'Office de la Naissance et de l'Enfance" ou Kind en Gezin".	Copie des statuts de l'association stipulant l'objet de l'association. Copie de l'agrément par "l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou Kind en Gezin .

Bruxelles Fiscalité
B.P.12014, Bruxelles Gard du Nord
1030 Bruxelles
Email : info.fiscalite@fisc.brussels